

## COMMUNIQUE CFTC DGFIP

### VISIOCONFÉRENCE – POINT DE SITUATION - COVID 19

#### Télétravail

Le taux de télétravail est autour de 30 % à la DGFIP. Très peu de services sont fermés.

**La question du recensement des télétravailleurs a été abordée à nouveau notamment concernant les agents nomades sur le terrain déclarés comme télétravailleurs.**

Le DG a indiqué que le recensement des agents en télétravail n'était pas parfait mais que l'impact sur le taux de télétravailleurs était de l'ordre de 1 point. Le taux de télétravailleurs à 5 jours par semaine n'est pas important, mais il y a une rotation importante. 40 % des agents travaillent au moins un jour par semaine. Le taux des agents en télétravail doit rester important. Les équipements informatiques continuent à être livrés pour équiper plus d'agents en travail. Les différences entre les directions sont une réalité concernant le taux de télétravailleurs. La priorité est portée sur les directions pour lesquelles le taux de télétravailleurs est le moins bon et où l'épidémie est très présente.

#### Réformes

**La CFTC avec les organisations syndicales représentatives de la DGFIP ont indiqué à nouveau qu'elles demandaient la suspension des réformes en cours notamment le NRP compte tenu de l'impact de la crise sur les équipes de travail.**

Le DG a confirmé que malgré le contexte, les réformes de la DGFIP doivent se faire. Les directeurs locaux doivent, toutefois, veiller à la situation personnelle des agents. Les déménagements peuvent être étalés sur plusieurs mois compte tenu de la crise sanitaire.

#### Concours

Les épreuves des oraux aux concours se tiendront en présentiel aux dates prévues dans le calendrier des concours avec les aménagements permettant de respecter les mesures sanitaires à un niveau de sécurité maximale.

## **Fonds national de solidarité des entreprises, indépendants et entrepreneurs**

Le rythme de sollicitation sur le fonds national de solidarité au titre du mois de novembre est maximal ce vendredi 4 décembre (20 000 à 22 000 demandes par 1/2 heure). Les services informatiques sont mobilisés pour éviter des ralentissements compte tenu de la pression sur le réseau de la DGFIP.

Le ministre a indiqué ce matin que le fonds de solidarité sera sectoriel à compter du mois de janvier.

Dans ce contexte, cela va conduire à une mobilisation des services de la Direction des Grandes Entreprises. Le dispositif sera modifié compte tenu de l'importance des montants (200 000 € et plafond de 20 % du CA 2019) avec moins d'automatismes et plus d'interventions manuelles. Cette gestion à la DGE évitera un report vers les SIE. Des renforts seront mobilisés auprès d'autres directions (sur les directions proches DNEF DVNI...) pour gérer les demandes et soutenir les équipes de cette direction.

## **Contrôle fiscal**

La pression est mise sur les vérificateurs pour boucler les programmes de CF avant la fin de l'année comme si la crise n'avait pas eu lieu.

La situation du moral du collectif de travail est prise en compte par le DG. Il n'est pas demandé par la DG de mettre une pression particulière sur le CF. Les indicateurs de CF compte tenu du contexte ne sont pas une priorité pour l'année 2020.

Le contrôle du fonds de solidarité sera, par contre, un sujet en 2021.

**Pragmatisme et réactivité.**

**La CFTC est toujours à vos côtés.**

**N'hésitez pas à contacter vos correspondants.**

**<https://www.cftc-dgfip.fr/en-regions/>**